

Centrale photovoltaïque : permis de construire validé

Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la zone de la Bruche a reçu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique lancée l'été dernier. La délivrance du permis de construire comprend toutefois plusieurs préconisations adressées aux concepteurs qui doivent ainsi patienter avant le début du chantier.

Román BARTHE

Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la zone de la Bruche à Dommartin-lès-Remiremont vient de passer une nouvelle étape. En effet, à l'issue d'une enquête publique d'un mois où le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, le permis de construire a été délivré le 23 novembre dernier par la préfecture à l'entreprise Corsica Sole pour installer 12 500 panneaux solaires sur environ six hectares. Cette future centrale doit produire 64 gwh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle nationale de 1 300 foyers. Dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur a jugé le choix du site « judicieux », relevé une « acceptabilité sociale tacite » du public et indiqué que « les impacts environnementaux du projet sont tout à fait acceptables au regard de l'intérêt général du projet et de sa future utilité publique ».

Quelques préconisations à prendre en compte

Il préconisait toutefois de solliciter le Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) pour « l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'incendie » à ce que les travaux de fondations « ne soient pas commencés sans le dépôt des résultats de l'étude de sols », que la demande de destruction d'habitats d'espèces protégées auprès de la Dreal soit acceptée et enfin qu'une « solution d'aménagement écologique du site soit apportée par une utilisation valorisée des sols ».

Le survol de la zone d'une ligne électrique haute tension de 63 000 volts fait également l'objet d'une autorisation.

Du côté de Corsica Sole, on se réjouit des avancées du projet : « D'ici mois de mars, on espère obtenir toutes les autorisations et se raccorder au réseau électrique », confie Thibaut Loschetter, responsable développement de la firme corse. Mais celui-ci préfère rester prudent quant au calendrier

d'installation des panneaux solaires, toujours espérée dans le « courant de l'année » Une fois commencé, le chantier devrait durer cinq mois et employer 25 personnes selon le rapport d'enquête publique.



La clairière de la Bruche à Dommartin-lès-Remiremont est inoccupée depuis le départ du festival des Sapins Barbus. Photo VM /Román BARTHE